

**Conférence des Parties****Rapport de la Conférence des Parties sur sa vingt-neuvième
session, tenue à Bakou du 11 au 24 novembre 2024****Première partie : Délibérations**

Table des matières

	<i>Page</i>
Abréviations et acronymes	5
I. Ouverture de la session (Point 1 de l'ordre du jour).....	6
II. Questions d'organisation (Point 2 de l'ordre du jour).....	6
A. Élection du Président de la vingt-neuvième session de la Conférence des Parties	6
B. Adoption du règlement intérieur	6
C. Adoption de l'ordre du jour	7
D. Élection des membres du Bureau autres que le Président	10
E. Admission d'organisations en qualité d'observateurs.....	11
F. Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires.....	11
G. Dates et lieux des futures sessions	14
H. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.....	14
I. Participation	15
J. Documentation.....	15
III. Rapports des organes subsidiaires (Point 3 de l'ordre du jour).....	15
A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique	15
B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre	16
IV. Notification par les Parties visées à l'annexe I de la Convention et examen des informations communiquées (Point 4 de l'ordre du jour).....	17
V. Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Point 5 de l'ordre du jour).....	17



VI.	Questions relatives à l'adaptation (Point 6 de l'ordre du jour).....	17
A.	Rapport du Comité de l'adaptation.....	17
B.	Examen des progrès accomplis par le Comité de l'adaptation, de son efficacité et de son fonctionnement.....	17
VII.	Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques et rapport annuel commun de son comité exécutif et du Réseau de Santiago pour la prévention, la réduction et la prise en compte des pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques (Point 7 de l'ordre du jour).....	18
VIII.	Questions relatives au financement (Point 8 de l'ordre du jour).....	18
A.	Financement à long terme de l'action climatique.....	18
B.	Questions relatives au Comité permanent du financement.....	19
C.	Rapport du Fonds vert pour le climat à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds.....	19
D.	Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds.....	19
E.	Rapport du Fonds permettant de faire face aux pertes et préjudices et directives à l'intention du Fonds.....	20
F.	Arrangements entre la Conférence des Parties, la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris et le Conseil du Fonds permettant de faire face aux pertes et préjudices.....	20
G.	Septième examen du Mécanisme financier.....	21
IX.	Questions relatives à la mise au point et au transfert de technologies (Point 9 de l'ordre du jour).....	21
A.	Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques.....	21
B.	Relations entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier.....	21
X.	Questions relatives au renforcement des capacités (Point 10 de l'ordre du jour).....	22
XI.	Questions relatives aux pays les moins avancés (Point 11 de l'ordre du jour).....	22
XII.	Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre (Point 12 de l'ordre du jour).....	22
XIII.	Examen périodique de l'objectif global à long terme au titre de la Convention et des progrès d'ensemble accomplis en vue de sa réalisation (Point 13 de l'ordre du jour).....	23
XIV.	Questions de genre et changements climatiques (Point 14 de l'ordre du jour).....	23
XV.	Examen des propositions d'amendements à la Convention présentées par les Parties au titre de son article 15 (Point 15 de l'ordre du jour).....	23
A.	Proposition de la Fédération de Russie visant à modifier l'alinéa f) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention.....	23
B.	Proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Mexique visant à modifier les articles 7 et 18 de la Convention.....	23

XVI.	Deuxième examen des alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats (Point 16 de l'ordre du jour, <i>question laissée en suspens</i>)	24
XVII.	Questions administratives, financières et institutionnelles (Point 17 de l'ordre du jour).....	24
	A. Questions budgétaires, financières et institutionnelles	24
	B. Prise de décisions dans le cadre du processus découlant de la Convention	24
XVIII.	Réunion de haut niveau (Point 18 de l'ordre du jour).....	24
	A. Déclarations des Parties	25
	B. Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs	25
XIX.	Questions diverses (Point 19 de l'ordre du jour).....	25
XX.	Clôture de la session (Point 20 de l'ordre du jour).....	25
Annexes		
	Membres des Bureaux	27

Deuxième partie : Mesures prises par la Conférence des Parties à sa vingt-neuvième session

Décisions adoptées par la Conférence des Parties

[FCCC/CP/2024/11/Add.1](#)

Décision

- | | |
|----------|--|
| 1/CP.29 | Financement à long terme de l'action climatique |
| 2/CP.29 | Questions relatives au Comité permanent du financement |
| 3/CP.29 | Rapport du Fonds vert pour le climat à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds |
| 4/CP.29 | Rapport du Fonds vert pour le climat à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds |
| 5/CP.29 | Rapport du Fonds permettant de faire face aux pertes et préjudices et directives à l'intention du Fonds |
| 6/CP.29 | Arrangements entre la Conférence des Parties, la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris et le Conseil du Fonds permettant de faire face aux pertes et préjudices |
| 7/CP.29 | Questions de genre et changements climatiques |
| 8/CP.29 | Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques et rapport annuel commun de son comité exécutif et du Réseau de Santiago pour la prévention, la réduction et la prise en compte des pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques |
| 9/CP.29 | Programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies |
| 10/CP.29 | Améliorer la mise au point et le transfert des technologies climatiques au moyen du Mécanisme technologique |

FCCC/CP/2024/11/Add.2

Décision

- 11/CP.29 Cadre de référence pour le cinquième examen approfondi de l'application du cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement au titre de la Convention
- 12/CP.29 Deuxième examen du Comité de Paris sur le renforcement des capacités
- 13/CP.29 Rapport technique annuel d'activité du Comité de Paris sur le renforcement des capacités pour 2024
- 14/CP.29 Plateforme des communautés locales et des peuples autochtones
- 15/CP.29 Questions relatives aux pays les moins avancés
- 16/CP.29 Questions relatives aux impacts des mesures de riposte mises en œuvre
- 17/CP.29 Champions de haut niveau pour le climat
- 18/CP.29 Examen périodique de l'objectif global à long terme au titre de la Convention et des progrès d'ensemble accomplis en vue de sa réalisation
- 19/CP.29 Dates et lieux des futures sessions
- 20/CP.29 Questions administratives, financières et institutionnelles
- 21/CP.29 Questions administratives, financières et institutionnelles

Résolution

- 1/CP.29 Expression de gratitude au Gouvernement de la République d'Azerbaïdjan et à la population de la ville de Bakou

Abréviations et acronymes

CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
CMP	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto
COP	Conférence des Parties
CPF	Comité permanent du financement
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FVC	Fonds vert pour le climat
Partie non visée à l'annexe I	Partie non visée à l'annexe I de la Convention
SB	Sessions des organes subsidiaires
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre
SBSTA	Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La vingt-neuvième session de la Conférence des Parties (COP), convoquée en application du paragraphe 4 de l'article 7 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (ci-après « la Convention »), s'est tenue au Stade de Bakou (Azerbaïdjan) du 11 au 24 novembre 2024¹. M. Sultan Ahmed Al Jaber (Émirats arabes unis), Président de la vingt-huitième session de la COP, a ouvert la session le 11 novembre et a prononcé une déclaration².

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Élection du Président de la vingt-neuvième session de la Conférence des Parties

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

2. À la 1^{re} séance de la vingt-neuvième session de la COP³, le Président de la vingt-huitième session a rappelé que, conformément au paragraphe 1 de l'article 22 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, la présidence de la COP était assurée par roulement entre les cinq groupes régionaux de l'Organisation des Nations Unies. Il a informé les Parties que le cycle se poursuivrait avec un président issu des États d'Europe orientale. Sur proposition du Président de la vingt-huitième session, la COP a élu par acclamation à la présidence de la vingt-neuvième session Mukhtar Babayev, Ministre azerbaïdjanais de l'écologie et des ressources naturelles, lequel a fait une déclaration⁴.

3. M. Simon Stiell, Secrétaire exécutif de la Convention, a également fait une déclaration⁵.

4. Le Président de la vingt-neuvième session de la COP a ensuite suspendu la 1^{re} séance afin de mener les dernières consultations au sujet de l'adoption des ordres du jour des sessions des organes directeurs et des organes subsidiaires.

B. Adoption du règlement intérieur

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

5. À la reprise de la 1^{re} séance, le 11 novembre, le Président de la vingt-neuvième session de la COP a rappelé que son prédécesseur avait proposé de poursuivre à cette session les consultations sur le projet de règlement intérieur, ce que les Parties avaient approuvé. Sur proposition du Président de la vingt-neuvième session, la COP a décidé que, comme pendant les sessions précédentes, le projet de règlement intérieur figurant dans le document portant la cote [FCCC/CP/1996/2](#) devrait continuer d'être appliqué, à l'exception du projet

¹ La vingt-neuvième session de la COP s'est tenue en même temps que la dix-neuvième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) et la sixième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA). Les délibérations de la CMP et de la CMA font l'objet de rapports distincts ([FCCC/KP/CMP/2024/7](#) et [FCCC/PA/CMA/2024/17](#)). Les délibérations des séances communes de la COP, de la CMP et de la CMA qui ont eu lieu pendant leurs sessions respectives figurent dans le rapport de la COP et font l'objet de renvois dans les rapports de la CMP et de la CMA.

² L'enregistrement de la déclaration est disponible à l'adresse suivante : https://unfccc-events.azureedge.net/COP29_101728/agenda (à 0:00:44).

³ Les séances des organes directeurs et des organes subsidiaires mentionnées dans le présent rapport sont des séances plénières.

⁴ Voir supra, note de bas de page 2 (à 00:18:58).

⁵ Voir note de bas de page 2 (à 00:38:49).

d'article 42. Le Président a également proposé qu'Elchin Allahverdiyev (Azerbaïdjan) tienne des consultations sur la question en son nom et en communique le résultat à la COP.

6. À la 11^e séance, le 23 novembre, le Président a informé la COP que les Parties avaient décidé de poursuivre les consultations sur cette question à la trentième session (novembre 2025). Sur proposition du Président, la COP a décidé de poursuivre l'examen de la question à sa trentième session.

C. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

7. À la reprise de sa 1^{re} séance, la COP a examiné le document [FCCC/CP/2024/1/Add.2](#), dans lequel figure l'ordre du jour provisoire supplémentaire. Le Président a rappelé les éléments sur lesquels les Parties s'étaient accordées pendant les consultations visées au paragraphe 4 ci-dessus concernant l'adoption des ordres du jour des sessions des organes directeurs et des organes subsidiaires, qui sont exposés aux paragraphes 8 à 10 ci-après.

8. Le Président a proposé que les ordres du jour provisoires supplémentaires des organes directeurs et des organes subsidiaires⁶ soient adoptés sans y inclure les points proposés par les Parties. En outre, en ce qui concerne l'emplacement du point de l'ordre du jour provisoire supplémentaire de la sixième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA) intitulé « Dialogue des Émirats arabes unis sur la mise en œuvre des résultats du bilan mondial, visé au paragraphe 97 de la décision [1/CMA.5](#) », le Président a proposé de le maintenir sous le point 11 de l'ordre du jour (« Questions relatives au financement »), accompagné d'une note de bas de page identique à celle qui figure dans l'ordre du jour provisoire de la sixième session de la CMA, à savoir : « L'inscription de cette question à l'ordre du jour ne préjuge pas de l'issue de l'examen, dans le cadre des travaux du SBI, des questions relatives aux modalités du dialogue ». Il a assuré les Parties qu'il organiserait des consultations d'une durée adéquate sur une série de questions de fond figurant dans les résultats du bilan mondial⁷, en veillant à ce que ces discussions complètent celles de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) concernant les modalités du dialogue des Émirats arabes unis sur la mise en œuvre des résultats du bilan mondial.

9. Le Président a proposé que l'examen des questions et préoccupations sous-jacentes liées aux points ou alinéas énumérés ci-après, qui ne seraient pas inscrits aux ordres du jour, puisse avoir lieu dans le cadre de consultations qui seraient menées par la présidence :

a) Point 17 de l'ordre du jour provisoire supplémentaire de la vingt-neuvième session de la COP (« Dialogues de facilitation sur les montagnes et les changements climatiques ») : les résultats des consultations sur la voie à suivre en la matière devaient être présentés à la séance plénière de clôture de la vingt-neuvième session de la COP et figurer dans le présent rapport. Outre ces consultations, le Président a proposé d'organiser une manifestation de haut niveau sur cette question au cours de la vingt-neuvième session de la COP ;

b) Point 11 k) de l'ordre du jour provisoire supplémentaire de la sixième session de la CMA (« Septième examen du Mécanisme financier ») : les résultats des consultations sur la voie à suivre en la matière devaient être présentés à la séance plénière de clôture de la sixième session de la CMA et figurer dans le rapport de ladite session ;

c) Point 17 de l'ordre du jour provisoire supplémentaire de la sixième session de la CMA (« Besoins spécifiques et situation particulière de l'Afrique ») : les résultats des consultations sur la voie à suivre en la matière devaient être présentés à la séance plénière de clôture de la sixième session de la CMA et figurer dans le rapport de ladite session ;

d) Points 19, 11, 18, 16 et 19 des ordres du jour provisoires supplémentaires de la vingt-neuvième session de la COP, de la dix-neuvième session de la CMP, de la sixième session de la CMA, de la soixante et unième session du SBSTA et de la soixante et unième

⁶ [FCCC/CP/2024/1/Add.2](#), [FCCC/KP/CMP/2024/1/Add.1](#), [FCCC/PA/CMA/2024/1/Add.1](#), [FCCC/SBSTA/2024/8/Add.1](#) et [FCCC/SBI/2024/15/Add.1](#).

⁷ Décision [1/CMA.5](#).

session du SBI, respectivement (« Préoccupations soulevées par les mesures unilatérales de lutte contre les changements climatiques qui ont un effet restrictif sur le commerce, et moyens de promouvoir la coopération internationale dans le contexte des résultats du premier bilan mondial ») : les résultats des consultations organisées en coordination avec les présidents des organes subsidiaires devaient être présentés à la séance plénière de clôture de la vingt-neuvième session de la COP et figurer dans les rapports des sessions des organes directeurs et des organes subsidiaires.

10. En ce qui concerne le point 9 c) de l'ordre du jour provisoire supplémentaire de la vingt-neuvième session de la COP (« Programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies »), le Président a indiqué que les négociations sur cette question étaient en cours au sein du SBI et a assuré les Parties que la présidence mènerait tous les travaux supplémentaires nécessaires pour conclure les négociations sur cette question au cours de la seconde semaine de la vingt-neuvième session de la COP.

11. Le Président a informé les Parties que les éléments convenus énoncés aux paragraphes 8 à 10 ci-dessus s'appliquaient aux ordres du jour provisoires supplémentaires de la dix-neuvième session de la CMP et de la sixième session de la CMA et, *mutatis mutandis*, aux points connexes inscrits aux ordres du jour provisoires supplémentaires des soixante et unièmes sessions du SBSTA et du SBI. Il a indiqué que chacun des organes directeurs et des organes subsidiaires rappellerait les éléments convenus énoncés aux paragraphes 8 à 10 ci-dessus au moment d'adopter son ordre du jour.

12. Le Président a proposé que l'ordre du jour provisoire supplémentaire de la vingt-neuvième session de la COP soit modifié pour tenir compte des éléments susmentionnés, à savoir que les points 15 a) et b) et le point 16 soient laissés en suspens et que les points 9 c) et 17 à 19 soient supprimés.

13. Sur proposition du Président, la COP a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
 - a) Élection du Président de la vingt-neuvième session de la Conférence des Parties ;
 - b) Adoption du règlement intérieur ;
 - c) Adoption de l'ordre du jour ;
 - d) Élection des membres du Bureau autres que le Président ;
 - e) Admission d'organisations en qualité d'observateurs ;
 - f) Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires ;
 - g) Dates et lieux des futures sessions ;
 - h) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.
3. Rapports des organes subsidiaires :
 - a) Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique ;
 - b) Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.
4. Notification par les Parties visées à l'annexe I de la Convention et examen des informations communiquées.
5. Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention.
6. Questions relatives à l'adaptation :
 - a) Rapport du Comité de l'adaptation ;
 - b) Examen des progrès accomplis par le Comité de l'adaptation, de son efficacité et de son fonctionnement.

7. Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques et rapport annuel commun de son comité exécutif et du Réseau de Santiago pour la prévention, la réduction et la prise en compte des pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques⁸.
8. Questions relatives au financement :
 - a) Financement à long terme de l'action climatique ;
 - b) Questions relatives au Comité permanent du financement ;
 - c) Rapport du Fonds vert pour le climat à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds ;
 - d) Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds ;
 - e) Rapport du Fonds permettant de faire face aux pertes et préjudices et directives à l'intention du Fonds ;
 - f) Arrangements entre la Conférence des Parties, la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris et le Conseil du Fonds permettant de faire face aux pertes et préjudices ;
 - g) Septième examen du Mécanisme financier.
9. Questions relatives à la mise au point et au transfert de technologies :
 - a) Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques ;
 - b) Relations entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier.
10. Questions relatives au renforcement des capacités.
11. Questions relatives aux pays les moins avancés.
12. Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre.
13. Examen périodique de l'objectif global à long terme au titre de la Convention et des progrès d'ensemble accomplis en vue de sa réalisation.
14. Questions de genre et changements climatiques.
15. Examen des propositions d'amendements à la Convention présentées par les Parties au titre de son article 15 :
 - a) Proposition de la Fédération de Russie visant à modifier l'alinéa f) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention (*question laissée en suspens*) ;
 - b) Proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Mexique visant à modifier les articles 7 et 18 de la Convention (*question laissée en suspens*).
16. Deuxième examen des alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats (*question laissée en suspens*).
17. Questions administratives, financières et institutionnelles :
 - a) Questions budgétaires, financières et institutionnelles ;
 - b) Prise de décisions dans le cadre du processus découlant de la Convention.

⁸ L'inscription de ce point à l'ordre du jour et les annotations relatives à celui-ci ne préjugent pas de l'issue de l'examen des questions concernant la gouvernance du Mécanisme international de Varsovie.

18. Réunion de haut niveau :
 - a) Déclarations des Parties ;
 - b) Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs.
19. Questions diverses.
20. Clôture de la session.

D. Élection des membres du Bureau autres que le Président (Point 2 d) de l'ordre du jour)

14. À la reprise de la 1^{re} séance, le Président a informé la COP que Julio Cordano (Chili) avait entamé des consultations sur l'élection des membres du Bureau autres que le Président. Il a déclaré que ces consultations se poursuivraient jusqu'à ce que toutes les candidatures aient été présentées.

15. Le Président a informé également la COP qu'en 2024, 42 % des membres des organes créés en vertu de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris étaient des femmes. À cet égard, il a demandé aux Parties de s'attacher à proposer autant de candidatures de femmes que d'hommes aux postes à pourvoir par élection dans tous les organes, afin d'assurer une représentation équilibrée des sexes. Il a invité les groupes régionaux et les collectifs concernés à soumettre toutes les candidatures avant le 16 novembre 2024. Sur proposition du Président, la COP a décidé de surseoir à l'élection des autres membres du Bureau jusqu'à la séance plénière de clôture de sa vingt-neuvième session.

16. Le Président a indiqué que, conformément à la pratique établie, les personnes dont la candidature à des fonctions au sein du Bureau avait été confirmée seraient conviées à assister aux réunions du Bureau en qualité d'observateur jusqu'à ce que les élections aient lieu.

17. À la reprise de la 11^e séance, le 24 novembre, le Président a informé les Parties que des candidatures concernant des organes constitués au titre de la Convention étaient encore attendues et a invité instamment les groupes régionaux et les collectifs à poursuivre leurs consultations et à soumettre les candidatures manquantes au secrétariat dans les meilleurs délais et au plus tard le 28 février 2025. Sur proposition du Président, la COP a décidé qu'une fois que le secrétariat aurait reçu les candidatures manquantes, les personnes désignées seraient réputées élues à sa vingt-neuvième session, conformément à la pratique établie.

18. Sur proposition du Président, la COP a élu par acclamation les autres membres du Bureau de sa vingt-neuvième session. La composition du Bureau était donc la suivante :

Bureau

Président	Mukhtar Babayev (Azerbaïdjan)
Vice-Président(e)s :	Baiera Eritai (Kiribati)
	Sara Gonzalez (République dominicaine)
	Višnja Grgasović (Croatie)
	Ali D. Mohammed (Kenya)
	Juan Carlos Monterrey (Panama)
	Syed Haider Shah (Pakistan)
	Albara Tawfiq (Arabie saoudite)
Président du SBSTA	Adonia Ayebare (Ouganda)
Présidente du SBI	Julia Gardiner (Australie)
Rapporteuse	Ursula Fuentes-Hutfilter (Allemagne)

E. Admission d'organisations en qualité d'observateurs

(Point 2 e) de l'ordre du jour)

19. À la reprise de sa 1^{re} séance, la COP a examiné une note du secrétariat concernant l'admission d'organisations en qualité d'observateurs⁹, dans laquelle figurait la liste de l'organisation intergouvernementale et des 153 organisations non gouvernementales qui avaient été provisoirement admises en qualité d'observateurs, ainsi que des 9 organisations déjà admises dont le nom a changé. Conformément à la recommandation du Bureau et sur proposition du Président, elle a admis en qualité d'observateurs les nouvelles organisations énumérées dans la note susmentionnée et pris acte du changement de nom des organisations déjà admises.

20. Conformément aux décisions [36/CMP.1](#) et [2/CMA.1](#), la décision de la COP concernant l'admission d'organisations en qualité d'observateurs s'applique également à la CMP et à la CMA.

F. Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires

(Point 2 f) de l'ordre du jour)

1. Renvoi de travaux aux organes subsidiaires et organisation des sessions

21. À la reprise de la 1^{re} séance, le Président a fait observer que les organes directeurs et les organes subsidiaires amorceraient leurs travaux sur tous les points de l'ordre du jour le 11 novembre.

22. Le Président a fait observer également que les organes subsidiaires achèveraient leurs travaux au plus tard le 16 novembre et a dit attendre avec intérêt les résultats de leurs sessions.

23. Le Président a informé la COP que les organes subsidiaires pourraient lui recommander des projets de décision ou de conclusion, afin qu'elle les examine et les adopte, au titre des points suivants déjà inscrits à leur ordre du jour :

Point 4	Notification par les Parties visées à l'annexe I de la Convention et examen des informations communiquées
Point 5	Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention
Point 6 a)	Rapport du Comité de l'adaptation
Point 6 b)	Examen des progrès accomplis par le Comité de l'adaptation, de son efficacité et de son fonctionnement
Point 7	Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques et rapport annuel commun de son comité exécutif et du Réseau de Santiago pour la prévention, la réduction et la prise en compte des pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques, pour ce qui a trait au rapport annuel commun du Comité exécutif et du Réseau de Santiago et à l'examen de 2024 du Mécanisme international de Varsovie
Point 8 b)	Questions relatives au Comité permanent du financement, pour ce qui a trait au deuxième examen des fonctions du Comité
Point 9 a)	Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques
Point 9 b)	Relations entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier
Point 10	Questions relatives au renforcement des capacités
Point 11	Questions relatives aux pays les moins avancés

⁹ [FCCC/CP/2024/2](#).

Point 12	Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre
Point 14	Questions de genre et changements climatiques
Point 17 a)	Questions budgétaires, financières et institutionnelles

24. Sur proposition du Président, la COP est convenue de renvoyer au SBI, pour examen, les questions ci-après, qui relèvent du point 14 de l'ordre du jour (« Questions de genre et changements climatiques ») : le rapport annuel sur la composition par sexe des organes constitués¹⁰ et le rapport de synthèse sur la mise en œuvre des politiques, plans, stratégies et actions climatiques favorisant l'égalité des sexes¹¹.

25. Toujours sur proposition du Président, la COP est convenue de renvoyer au SBI, pour examen, la note sur les modifications importantes apportées aux documents administratifs publiés par le secrétariat¹², qui relève du point 17 a) de l'ordre du jour (« Questions budgétaires, financières et institutionnelles »).

26. Le Président a informé la COP qu'une fois closes les sessions des organes subsidiaires, il convoquerait une séance plénière et proposerait des modalités de travail pour la seconde semaine des sessions des organes directeurs.

27. Le Président a également informé les Parties que, le 12 novembre, Ilham Aliyev, Président de l'Azerbaïdjan, accueillerait les chefs d'État et de gouvernement au Sommet des dirigeants mondiaux sur l'action climatique et à la première partie de la réunion de haut niveau, qui se poursuivrait le 13 novembre, au cours de laquelle les chefs d'État et de gouvernement prononceraient des déclarations nationales ou des déclarations au nom des groupes de négociation. Il a en outre informé les Parties que la réunion de haut niveau se poursuivrait les 19 et 20 novembre (voir par. 131 à 136 ci-après).

28. Le Président a informé les Parties que la COP, la CMP et la CMA se réuniraient de nouveau au cours de la seconde semaine de leurs sessions afin d'examiner les projets de décisions et de conclusions en vue de leur adoption.

29. La COP est convenue de procéder conformément à l'organisation des travaux proposée par le Président.

30. Un représentant d'une Partie a fait une déclaration au nom d'un groupe de Parties¹³.

2. Déclarations liminaires

31. À la 4^e séance de la COP à sa vingt-neuvième session, de la CMP à sa dix-neuvième session et de la CMA à sa sixième session, tenue le 13 novembre conjointement avec la 2^e séance conjointe du SBSTA et du SBI à leurs soixante et unièmes sessions, des déclarations ont été faites par les représentants de 20 Parties, dont 15 au nom des groupes de Parties suivants : Groupe des États d'Afrique ; Alliance des petits États insulaires ; Groupe des États arabes ; Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique – Traité commercial entre les peuples ; Brésil, Afrique du Sud, Inde et Chine ; Coalition des pays à forêts tropicales humides ; Groupe pour l'intégrité de l'environnement ; Union européenne et ses États membres ; Groupe des 77 et Chine ; Groupe SUR ; Association indépendante pour l'Amérique latine et les Caraïbes ; pays les moins avancés ; pays en développement animés du même esprit ; Partenariat de la montagne et Groupe composite¹⁴.

32. Des déclarations ont également été faites par des représentants d'organisations non gouvernementales du monde des affaires, de l'industrie et de défense de l'environnement, d'organisations non gouvernementales représentant des agriculteurs, des établissements de recherche et des instituts indépendants, d'organisations non gouvernementales syndicales, d'organisations non gouvernementales d'enfants et de jeunes, d'organisations de peuples

¹⁰ FCCC/CP/2024/4.

¹¹ FCCC/CP/2024/5.

¹² FCCC/CP/2024/INF.1.

¹³ L'enregistrement de la déclaration est disponible à l'adresse suivante : https://unfccc-events.azureedge.net/COP29_101728/agenda?g=3 (à 00:21:00).

¹⁴ L'enregistrement des déclarations est disponible à l'adresse suivante : https://unfccc-events.azureedge.net/COP29_104405 (à 00:03:15).

autochtones, d'administrations locales et d'autorités municipales, ainsi que du Groupe Femmes et genre¹⁵.

3. Organisation des travaux de la seconde semaine des sessions

33. À la 5^e séance, le 18 novembre, les présidents des organes subsidiaires ont rendu compte des travaux menés au cours des soixantièmes et soixante et unièmes sessions desdits organes, y compris les éléments transmis aux organes directeurs. Le Président a ensuite présenté sa proposition concernant l'organisation des travaux pendant la seconde semaine des sessions des organes directeurs.

34. Le Président a déclaré que les binômes ministériels qui avaient été désignés avant les sessions continueraient à diriger des consultations en son nom sur les questions en suspens pour lesquelles des orientations politiques seraient utiles.

35. En conséquence, le Président a nommé les personnes suivantes :

a) Chris Bowen (Australie) et Yasmine Fouad (Égypte), chargés de mener des consultations sur trois questions clés concernant le nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique : structure, montant et contributeurs ;

b) Dion George (Afrique du Sud) et Tore O. Sandvik (Norvège), chargés de mener des consultations sur les formes possibles de résultat d'atténuation, en notant que ces formes sont étroitement liées à la localisation de ces résultats, selon qu'il convient ;

c) Eamon Ryan (Irlande) et Franz Tattenbach (Costa Rica), chargés de mener des consultations sur l'objectif mondial en matière d'adaptation ;

d) Grace Fu (Singapour) et Simon Watts (Nouvelle-Zélande), chargés de mener, principalement, des consultations sur les fonctions du registre international prévu au paragraphe 2 de l'article 6 de l'Accord de Paris et les liens entre les registres des Parties et le registre du mécanisme créé en vertu du paragraphe 4 de l'article 6 de l'Accord de Paris.

36. Le Président a également désigné des cofacilitateurs chargés de diriger des débats techniques sur les questions transmises par les organes subsidiaires pour examen plus approfondi à l'issue de leurs sessions et sur les points relevant des organes directeurs, l'objectif étant d'achever les travaux techniques le 22 novembre au plus tard¹⁶.

37. Le Président a informé les Parties que le Brésil et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord avaient été invités à fournir un appui et des conseils à la présidence de la COP 29 afin de garantir l'obtention d'un ensemble équilibré et ambitieux de résultats négociés. Les consultations ont été menées par Ana Toni (Brésil) et Edward Miliband (Royaume-Uni).

38. Le 20 novembre, dans le but de renforcer le caractère franc, inclusif et transparent des négociations, le Président a convoqué une séance plénière informelle de bilan¹⁷ au cours de laquelle il a évalué les progrès accomplis lors des négociations et a fait part de ses plans s'agissant de faire avancer les travaux et d'obtenir les résultats escomptés.

39. Le 21 novembre, alors que les négociations étaient sur le point d'atteindre leur phrase finale, le Président a organisé, à l'intention des ministres et des chefs de délégation, une réunion à participation non limitée, appelée *Qurultay*, terme qui, dans la culture azerbaïdjanaise, désigne une réunion officielle menant à des décisions collectives, prises d'un commun accord, sur la voie à suivre. Les participants à cette réunion ont pu délibérer et échanger afin de déterminer les domaines de convergence et de trouver des solutions.

¹⁵ Voir *supra*, note de bas de page 13 (à 2:21:26).

¹⁶ Les cofacilitateurs nommés pour diriger les débats techniques sont mentionnés au titre des points de l'ordre du jour correspondants dans les rapports des sessions des organes directeurs.

¹⁷ Voir https://unfccc-events.azureedge.net/COP29_101816/agenda.

4. Résultats des travaux menés par la présidence

40. À la reprise de la 11^e séance, le Président a rendu compte à la COP des résultats des consultations visées au paragraphe 9 a) et d) ci-dessus sur les prochaines étapes des travaux :

a) Des consultations sur le thème « Dialogues de facilitation sur les montagnes et les changements climatiques » ont été menées par Jala Ibrahimova (Azerbaïdjan). Malgré des discussions constructives, les Parties n'ont pas été en mesure de dégager un consensus sur la voie à suivre ;

b) Des consultations sur le thème « Préoccupations soulevées par les mesures unilatérales de lutte contre les changements climatiques qui ont un effet restrictif sur le commerce, et moyens de promouvoir la coopération internationale dans le contexte des résultats du premier bilan mondial » ont été menées par Samir Bejanov (Azerbaïdjan). Malgré des discussions constructives, les Parties n'ont pas été en mesure de dégager un consensus sur la voie à suivre.

41. À la reprise de la 11^e séance, le Président a présenté à la COP des informations sur un projet de décision proposé par les Parties concernant la reconnaissance du rôle joué par les entités non-parties et le Partenariat de Marrakech pour l'action mondiale pour le climat, ainsi que la prolongation du mandat des champions de haut niveau.

42. Sur proposition du Président, la COP a adopté la décision [17/CP.29](#), intitulée « Champions de haut niveau pour le climat ».

G. Dates et lieux des futures sessions

(Point 2 g) de l'ordre du jour)

43. À la reprise de la 1^{re} séance, le Président a indiqué que, conformément au principe du roulement entre les groupes régionaux, le Président ou la Présidente de la trente et unième session de la COP, de la vingt et unième session de la CMP et de la huitième session de la CMA (novembre 2026) serait issu(e) du groupe « États d'Europe occidentale et autres États » et que le Président ou la Présidente de la trente-deuxième session de la COP, de la vingt-deuxième session de la CMP et de la neuvième session de la CMA (novembre 2027) serait issu(e) du Groupe des États d'Afrique.

44. Le Président a informé la COP que le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes avait désigné le Brésil pour accueillir la trentième session de la COP et a invité le groupe « États d'Europe occidentale et autres États » à accélérer le rythme des consultations à ce sujet et à les finaliser, afin que la décision concernant le lieu où serait accueillie la COP 31 soit prise en temps utile.

45. Le Président a proposé que Yalchin Rafiyev (Azerbaïdjan) tienne des consultations en son nom afin qu'un projet de décision sur les dates et lieux des futures sessions soit proposé à la COP, pour examen et adoption.

46. À la 11^e séance, sur proposition du Président, la COP a adopté la décision [19/CP.29](#), intitulée « Dates et lieux des futures sessions ».

47. Une représentante du Brésil, pays devant présider la COP à sa trentième session, a fait une déclaration¹⁸.

H. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs

(Point 2 h) de l'ordre du jour)

48. À la 11^e séance, le Président s'est référé au rapport sur la vérification des pouvoirs¹⁹, soumis par le Bureau conformément à l'article 20 du projet de règlement intérieur appliqué.

¹⁸ L'enregistrement de la déclaration est disponible à l'adresse suivante : https://unfccc-events.azureedge.net/COP29_106149/agenda (à 00:05:10).

¹⁹ [FCCC/CP/2024/10-FCCC/KP/CMP/2024/6-FCCC/PA/CMA/2024/16](#).

49. Compte tenu du rapport du Bureau, la COP a approuvé les pouvoirs des Parties participant à la session. En outre, le secrétariat a reçu les pouvoirs du Bhoutan, du Botswana et de Tuvalu le 21 novembre 2024.

I. Participation

50. Des informations sur la participation aux sessions tenues à Bakou sont présentées dans le document [FCCC/CP/2024/INF.2](#).

J. Documentation

51. Les documents dont la COP était saisie à sa vingt-neuvième session sont affichés sur le site Web de la Convention²⁰.

III. Rapports des organes subsidiaires

(Point 3 de l'ordre du jour)

A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

(Point 3 a) de l'ordre du jour)

52. À la reprise de la 1^{re} séance, Julio Cordano et Niall O'Dea (Canada), cofacilitateurs du dialogue consacré à l'océan et aux changements climatiques pour la période biennale 2023-2024, ont présenté les conclusions du rapport de synthèse informel du dialogue 2024 organisé en marge de la soixantième du SBSTA²¹.

53. À la 5^e séance, le Président du SBSTA, Harry Vreuls (Royaume des Pays-Bas), a présenté le projet de rapport du SBSTA sur les travaux de sa soixante et unième session²² et a rendu compte oralement des résultats des soixantième et soixante et unième sessions de cet organe²³.

54. Sur proposition du Président, la COP a pris note du rapport du SBSTA sur les travaux de sa soixantième session²⁴, du projet de rapport du SBSTA sur les travaux de sa soixante et unième session et du compte rendu oral du Président du SBSTA. Le Président a vivement remercié le Président du SBSTA pour la détermination avec laquelle celui-ci avait dirigé les travaux de cet organe ces deux dernières années et pour le soutien qu'il avait apporté à la présidence en veillant à ce que les travaux menés dans le cadre des organes subsidiaires soient organisés de manière efficace et à ce que leurs résultats soient transmis régulièrement aux organes directeurs.

55. À sa 5^e séance, sur recommandation du SBSTA²⁵, la COP a adopté la décision [14/CP.29](#), intitulée « Plateforme des communautés locales et des peuples autochtones ». Sur proposition du Président, la COP est convenue d'intituler le plan de travail visé dans la décision « Plan de travail de Bakou pour la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones ».

²⁰ <https://unfccc.int/event/cop-29>.

²¹ Conformément aux décisions [1/CP.26](#), par. 61, et [1/CP.27](#), par. 49. Le rapport de synthèse informel sur l'édition 2024 du dialogue consacré à l'océan et aux changements climatiques est disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/documents/641072>. Les déclarations prononcées en séance plénière par les cofacilitateurs sont disponibles à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/documents/643198>.

²² [FCCC/SBSTA/2024/L.13](#).

²³ Le compte rendu oral est disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/event/5th-plenary-meeting-of-the-cop/cmp/cma> (à 00:02:31).

²⁴ [FCCC/SBSTA/2024/7](#) et [Add.1](#).

²⁵ Voir document [FCCC/SBSTA/2024/7/Add.1](#).

56. Le Président a fait savoir que d'autres recommandations du SBSTA seraient examinées au titre des points pertinents de l'ordre du jour de la COP.

B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (Point 3 b) de l'ordre du jour)

57. À la 5^e séance, le Président du SBI, Nabeel Munir (Pakistan), a présenté le projet de rapport du SBI sur sa soixante et unième session²⁶ et a rendu compte oralement des résultats des soixantième et soixante et unième sessions de cet organe²⁷.

58. Sur proposition du Président, la COP a pris note du rapport du SBI sur sa soixantième session²⁸, du projet de rapport du SBI sur sa soixante et unième session et du compte rendu oral du Président du SBI. Le Président a vivement remercié le Président du SBI pour la détermination avec laquelle celui-ci avait dirigé les travaux de cet organe ces deux dernières années et pour le soutien qu'il avait apporté à la présidence en veillant à ce que les travaux menés dans le cadre des organes subsidiaires soient organisés de manière efficace et à ce que leurs résultats soient transmis régulièrement aux organes directeurs.

59. Le Président a fait savoir que les recommandations du SBI seraient examinées au titre des points pertinents de l'ordre du jour de la COP.

1. Plans nationaux d'adaptation

60. À la reprise de la 5^e séance, le 18 novembre, le Président a rappelé que le SBI avait transmis les résultats de ses travaux sur l'évaluation des progrès accomplis dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation, visée au paragraphe 19 de la décision 8/CP.24, à la COP pour qu'elle les examine plus avant²⁹. Il a demandé à Antwi-Boasiako Amoah (Ghana) et Meredith Ryder-Rude (États-Unis d'Amérique) de continuer à assumer les fonctions de cofacilitateurs pour cette question.

61. À sa 11^e séance, sur proposition du Président, la COP a approuvé la conclusion ci-après.

62. La COP a prié le SBI de poursuivre l'examen de la question à sa soixante-deuxième session (juin 2025), sur la base du projet de texte affiché sur le site de la Convention³⁰, aux fins de lui recommander un projet de décision, pour examen et adoption à sa trentième session.

2. Programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies

63. À la reprise de la 5^e séance, le Président a rappelé que le SBI avait transmis les résultats de ses travaux sur le programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologie à la COP, pour un examen plus approfondi³¹. Il a demandé à Duduzile Nhlengethwa-Masina (Eswatini) et à Stig Svenningsen (Norvège) de faciliter les débats techniques sur cette question.

64. À sa 11^e séance, sur proposition du Président, la COP a adopté la décision 9/CP.29, intitulée « Programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies ».

²⁶ [FCCC/SBI/2024/L.15](#).

²⁷ Voir *supra*, note de bas de page 23 (à 00:11:07).

²⁸ [FCCC/SBI/2024/13](#) et [Add.1](#) et [2](#).

²⁹ Voir document [FCCC/SBI/2024/25](#), par. 85.

³⁰ <https://unfccc.int/documents/644172>.

³¹ Voir document [FCCC/SBI/2024/25](#), par. 103.

IV. Notification par les Parties visées à l'annexe I de la Convention et examen des informations communiquées

(Point 4 de l'ordre du jour)

65. À la reprise de sa 1^{re} séance, la COP a noté que cette question était inscrite à l'ordre du jour du SBI³².

66. À la 11^e séance, le Président a informé la COP des conclusions du SBI sur la question³³.

V. Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention

(Point 5 de l'ordre du jour)

67. À la reprise de sa 1^{re} séance, la COP a noté que cette question était inscrite à l'ordre du jour du SBI³⁴.

68. À sa 11^e séance, la COP a pris note des conclusions du SBI sur la question³⁵.

VI. Questions relatives à l'adaptation

(Point 6 de l'ordre du jour)

A. Rapport du Comité de l'adaptation

(Point 6 a) de l'ordre du jour)

69. À la reprise de sa 1^{re} séance, la COP a noté que cette question était inscrite aux ordres du jour du SBSTA et du SBI³⁶.

70. Sur recommandation des organes subsidiaires³⁷, à sa 5^e séance, la COP a accueilli favorablement les rapports 2023 et 2024 du Comité de l'adaptation³⁸.

B. Examen des progrès accomplis par le Comité de l'adaptation, de son efficacité et de son fonctionnement

(Point 6 b) de l'ordre du jour)

71. À la reprise de sa 1^{re} séance, la COP a noté que cette question était inscrite aux ordres du jour du SBSTA et du SBI³⁹.

72. À la 11^e séance, le Président a informé la COP que les organes subsidiaires avaient décidé de poursuivre l'examen de cette question à leurs soixante-deuxièmes sessions respectives (juin 2025).

³² Point 3 de l'ordre du jour de la soixante et unième session du SBI (« Notification par les Parties visées à l'annexe I de la Convention et examen des informations communiquées »).

³³ FCCC/SBI/2024/25, par. 19 à 23.

³⁴ Point 4 de l'ordre du jour de la soixante et unième session du SBI (« Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention »).

³⁵ FCCC/SBI/2024/25, par. 24 à 45.

³⁶ Point 5 b) de l'ordre du jour de la soixante et unième session du SBSTA et point 11 b) de l'ordre du jour de la soixante et unième session du SBI (« Rapport du Comité de l'adaptation »).

³⁷ FCCC/SBSTA/2024/10, par. 41, et FCCC/SBI/2024/25, par. 79.

³⁸ FCCC/SB/2023/5 et FCCC/SB/2024/4.

³⁹ Point 5 c) de l'ordre du jour de la soixante et unième session du SBSTA et point 11 c) de l'ordre du jour de la soixante et unième session du SBI (« Examen des progrès accomplis par le Comité de l'adaptation, de son efficacité et de son fonctionnement »).

73. À la reprise de sa 11^e séance, sur proposition du Président, la COP a élu les membres du Comité de l'adaptation dont le nom figure à l'annexe.

VII. Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques et rapport annuel commun de son comité exécutif et du Réseau de Santiago pour la prévention, la réduction et la prise en compte des pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques (Point 7 de l'ordre du jour)

74. À la reprise de sa 1^{re} séance, la COP a noté que cette question était inscrite aux ordres du jour du SBSTA et du SBI⁴⁰.

75. Sur proposition du Président, la COP a décidé que la présidence tiendrait des consultations sur la question du fonctionnement, sous son autorité, du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques, ainsi que sur les directives à formuler à l'intention du Mécanisme, y compris de son Comité exécutif, au titre de ce point de l'ordre du jour. Les consultations ont été menées par Elvin Ashrafzade (Azerbaïdjan).

76. À la reprise de sa 11^e séance, sur proposition du Président, la COP a adopté la décision [8/CP.29](#), intitulée « Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques et rapport annuel commun de son comité exécutif et du Réseau de Santiago pour la prévention, la réduction et la prise en compte des pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques ».

77. Le Président a informé la COP que les discussions relatives à la gouvernance du Mécanisme international de Varsovie visées au paragraphe 75 ci-dessus se poursuivraient à la trentième session, ce qui ne préjuge pas de la poursuite de l'examen de cette question.

VIII. Questions relatives au financement (Point 8 de l'ordre du jour)

A. Financement à long terme de l'action climatique (Point 8 a) de l'ordre du jour)

78. À la reprise de la 1^{re} séance, le Président a invité la COP à poursuivre le débat sur cette question.

79. Le Président a invité également la COP à examiner le deuxième rapport du Comité permanent du financement sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif consistant à mobiliser ensemble 100 milliards de dollars par an pour répondre aux besoins des pays en développement dans l'optique de mesures concrètes d'atténuation et d'une mise en œuvre transparente⁴¹, ainsi que la note du secrétariat sur les activités visées au paragraphe 10 de la décision [6/CP.23](#)⁴².

80. Sur proposition du Président, la COP a créé un groupe de contact sur les questions mentionnées au paragraphe 79 ci-dessus, dont la coprésidence a été confiée à Madeleine Diouf (Sénégal) et Ouafae Salmi (Belgique). Des consultations ont également été menées par la présidence.

⁴⁰ Point 6 de l'ordre du jour de la soixante et unième session du SBSTA et point 13 de l'ordre du jour de la soixante et unième session du SBI (« Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques »).

⁴¹ [FCCC/CP/2024/6/Add.3–FCCC/PA/CMA/2024/8/Add.3](#).

⁴² [FCCC/CP/2024/7](#).

81. À la reprise de sa 11^e séance, sur proposition du Président, la COP a adopté la décision [1/CP.29](#), intitulée « Financement à long terme de l'action climatique ».

B. Questions relatives au Comité permanent du financement

(Point 8 b) de l'ordre du jour)

82. À la reprise de la 1^{re} séance, le Président a invité la COP à examiner le rapport annuel du Comité permanent du financement (CPF)⁴³ et la question du deuxième examen des fonctions du Comité, qui figure à l'ordre du jour du SBI⁴⁴.

83. Le Président a remercié Diann Black-Layne (Antigua-et-Barbuda) et Apollonia Miola (Union européenne) pour le rôle moteur qu'elles avaient joué en tant que Coprésidentes du CPF en 2024.

84. Sur proposition du Président, la COP a créé un groupe de contact sur la question, coprésidé par Clara Schultz (Suède) et Ali Waqas Malik (Pakistan).

85. À sa 11^e séance, sur proposition du Président, la COP a adopté la décision [2/CP.29](#), intitulée « Questions relatives au Comité permanent du financement ».

86. Le Président a informé la COP que le SBI était convenu de poursuivre l'examen de la question du deuxième examen des fonctions du CPF à sa soixante-troisième session (novembre 2025)⁴⁵.

C. Rapport du Fonds vert pour le climat à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds

(Point 8 c) de l'ordre du jour)

87. À la reprise de la 1^{re} séance, le Président a invité la COP à donner au Fonds vert pour le climat (FVC) des directives sur les politiques, les priorités en matière de programme et les critères d'admissibilité du Fonds, en prenant en considération les rapports du FVC⁴⁶ et le projet de directives établi par le CPF⁴⁷.

88. Le Président a remercié Milagros De Camps German (République dominicaine) et Sarah Metcalf (Royaume-Uni) pour le rôle moteur qu'elles avaient joué en tant que Coprésidentes du Conseil du FVC, ainsi que les membres du Conseil pour le travail accompli en 2024.

89. Sur proposition du Président, la COP a créé un groupe de contact sur la question, coprésidé par David Kaluba (Zambie) et Pierre Marc (France).

90. À sa 11^e séance, sur proposition du Président, la COP a adopté la décision [3/CP.29](#), intitulée « Rapport du Fonds vert pour le climat à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds ».

D. Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds

(Point 8 d) de l'ordre du jour)

91. À la reprise de la 1^{re} séance, le Président a invité la COP à donner au Fonds pour l'environnement mondial (FEM) des directives sur les politiques, les priorités en matière de

⁴³ [FCCC/CP/2024/6_FCCC/PA/CMA/2024/8](#).

⁴⁴ Point 15 b) de l'ordre du jour de la soixante et unième session du SBI (« Deuxième examen des fonctions du Comité permanent du financement »).

⁴⁵ Voir document [FCCC/SBI/2024/25](#), par. 107.

⁴⁶ [FCCC/CP/2024/3](#) et [Add.1](#).

⁴⁷ [FCCC/CP/2024/6/Add.6-FCCC/PA/CMA/2024/8/Add.6](#).

programme et les critères d'admissibilité du Fonds⁴⁸, en prenant en considération les rapports du FEM et le projet de directives établi par le CPF⁴⁹.

92. Le Président a remercié le Directeur général et Président du FEM, Carlos Manuel Rodriguez, ainsi que le secrétariat du FEM, pour le travail accompli en 2024.

93. Sur proposition du Président, la COP a créé un groupe de contact sur la question, coprésidé par David Kaluba et Pierre Marc.

94. À sa 11^e séance, sur proposition du Président, la COP a adopté la décision [4/CP.29](#), intitulée « Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds ».

E. Rapport du Fonds permettant de faire face aux pertes et préjudices et directives à l'intention du Fonds

(Point 8 e) de l'ordre du jour)

95. À la reprise de la 1^{re} séance, le Président a invité la COP à examiner le rapport annuel du Conseil du Fonds permettant de faire face aux pertes et préjudices⁵⁰ et à prendre toute mesure qu'elle jugerait appropriée.

96. Le Président a remercié les Coprésidents du Conseil du Fonds, Jean-Christophe Donnellier (France) et Richard Sherman (Afrique du Sud), le Conseil et le secrétariat intérimaire du Fonds, pour le travail considérable accompli en 2024.

97. À l'invitation du président, les Coprésidents ont présenté le rapport annuel du Conseil du Fonds⁵¹.

98. Sur proposition du Président, la COP a créé un groupe de contact sur la question, coprésidé par José Delgado (Autriche) et Amena Yauvoli (Fidji).

99. À sa 11^e séance, sur proposition du Président, la COP a adopté la décision [5/CP.29](#), intitulée « Rapport du Fonds permettant de faire face aux pertes et préjudices et directives à l'intention du Fonds ».

F. Arrangements entre la Conférence des Parties, la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris et le Conseil du Fonds permettant de faire face aux pertes et préjudices

(Point 8 f) de l'ordre du jour)

100. À la reprise de la 1^{re} séance, le Président a invité la COP à examiner le projet d'arrangements devant être conclus par la COP, la CMA et le Conseil du Fonds permettant de faire face aux pertes et préjudices, établi par le CPF et approuvé par le Conseil du Fonds⁵².

101. Sur proposition du Président, la COP a créé un groupe de contact sur la question, coprésidé par José Delgado et Amena Yauvoli.

102. À sa 11^e séance, sur proposition du Président, la COP a adopté la décision [6/CP.29](#), intitulée « Arrangements entre la Conférence des Parties, la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris et le Conseil du Fonds permettant de faire face aux pertes et préjudices ».

⁴⁸ [FCCC/CP/2024/8](#) et [Add.1](#).

⁴⁹ [FCCC/CP/2024/6/Add.7–FCCC/PA/CMA/2024/8/Add.7](#).

⁵⁰ [FCCC/CP/2024/9–FCCC/PA/CMA/2024/13](#).

⁵¹ Voir *supra*, note de bas de page 13 (à 00:35:57).

⁵² [FCCC/CP/2024/6/Add.8–FCCC/PA/CMA/2024/8/Add.8](#).

G. Septième examen du Mécanisme financier

(Point 8 g) de l'ordre du jour)

103. À la reprise de la 1^{re} séance, le Président a invité la COP à convenir des directives à suivre aux fins du septième examen du Mécanisme financier, en tenant compte des directives figurant à l'annexe de la décision [12/CP.22](#).

104. Sur proposition du Président, Gard Lindseth (Norvège) et Ricardo Marshall (Barbade) ont mené des consultations à ce sujet.

105. À la 11^e séance, le Président a indiqué que, puisque la COP n'avait pas été en mesure de conclure son examen à cette session, la question serait inscrite à l'ordre du jour provisoire de la trentième session, conformément aux articles 10 c) et 16 du projet de règlement intérieur appliqué.

IX. Questions relatives à la mise au point et au transfert de technologies

(Point 9 de l'ordre du jour)

A. Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques

(Point 9 a) de l'ordre du jour)

106. À la reprise de sa 1^{re} séance, la COP a noté que cette question était inscrite aux ordres du jour du SBSTA et du SBI⁵³.

107. À sa 5^e séance, sur recommandation des organes subsidiaires⁵⁴, la COP a adopté la décision [10/CP.29](#), intitulée « Améliorer la mise au point et le transfert des technologies climatiques au moyen du Mécanisme technologique ».

108. À la reprise de sa 11^e séance, la COP a élu les membres du Conseil consultatif du Centre-Réseau des technologies climatiques et du Comité exécutif de la technologie dont le nom figure à l'annexe.

B. Relations entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier

(Point 9 b) de l'ordre du jour)

109. À la reprise de sa 1^{re} séance, la COP a noté que cette question était inscrite à l'ordre du jour du SBI⁵⁵.

110. À la 11^e séance, le Président a informé la COP que le SBI avait décidé de poursuivre l'examen de cette question à sa soixante-deuxième session⁵⁶.

⁵³ Point 11 de l'ordre du jour de la soixante et unième session du SBSTA et point 14 a) de l'ordre du jour de la soixante et unième session du SBI (« Questions relatives à la mise au point et au transfert de technologies : Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre Réseau des technologies climatiques »).

⁵⁴ [FCCC/SBSTA/2024/10](#), par. 70, et [FCCC/SBI/2024/25](#), par. 99.

⁵⁵ Point 14 b) de l'ordre du jour de la soixante et unième session du SBI (« Relations entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier »).

⁵⁶ [FCCC/SBI/2024/25](#), par. 100.

X. Questions relatives au renforcement des capacités

(Point 10 de l'ordre du jour)

111. À la reprise de sa 1^{re} séance, la COP a noté que cette question était inscrite à l'ordre du jour du SBI⁵⁷.

112. À sa 5^e séance, sur recommandation du SBI⁵⁸, la COP a adopté les décisions suivantes :

a) La décision [11/CP.29](#), intitulée « Cadre de référence pour le cinquième examen approfondi de l'application du cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement au titre de la Convention » ;

b) La décision [12/CP.29](#), intitulée « Deuxième examen du Comité de Paris sur le renforcement des capacités » ;

c) La décision [13/CP.29](#), intitulée « Rapport technique annuel d'activité du Comité de Paris sur le renforcement des capacités pour 2024 ».

113. À la reprise de sa 11^e séance, sur proposition du Président, la COP a élu les membres du Comité de Paris sur le renforcement des capacités dont le nom figure à l'annexe.

XI. Questions relatives aux pays les moins avancés

(Point 11 de l'ordre du jour)

114. À la reprise de sa 1^{re} séance, la COP a noté que cette question était inscrite à l'ordre du jour du SBI⁵⁹.

115. À sa 5^e séance, sur recommandation du SBI⁶⁰, la COP a adopté la décision [15/CP.29](#), intitulée « Questions relatives aux pays les moins avancés ».

XII. Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre

(Point 12 de l'ordre du jour)

116. À la reprise de sa 1^{re} séance, la COP a noté que cette question était inscrite aux ordres du jour du SBSTA et du SBI⁶¹.

117. À la reprise de la 5^e séance, le Président a informé la COP que les organes subsidiaires avaient transmis la question à la COP pour qu'elle leur fournisse des orientations supplémentaires⁶². La COP a décidé d'examiner plus avant la question.

118. Le Président a invité Mattias Frumerie (Suède) et Andrei Marcu (Honduras) à animer conjointement les discussions à ce sujet.

119. À la reprise de sa 11^e séance, sur proposition du Président, la COP a adopté la décision [16/CP.29](#), intitulée « Questions relatives aux impacts des mesures de riposte mises en œuvre ».

⁵⁷ Point 16 de l'ordre du jour de la soixante et unième session du SBI (« Questions relatives au renforcement des capacités »).

⁵⁸ Voir documents [FCCC/SBI/2024/13/Add.1](#) et [FCCC/SBI/2024/25](#), par. 109.

⁵⁹ Point 12 de l'ordre du jour de la soixante et unième session du SBI (« Questions relatives aux pays les moins avancés »).

⁶⁰ [FCCC/SBI/2024/25](#), par. 93.

⁶¹ Point 9 de l'ordre du jour de la soixante et unième session du SBSTA et point 9 de l'ordre du jour de la soixante et unième session du SBI (« Questions relatives au forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre, qui contribue à l'application de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris »).

⁶² Voir documents [FCCC/SBSTA/2024/10](#), par. 57 et 58, et [FCCC/SBI/2024/25](#), par. 61 et 62.

XIII. Examen périodique de l'objectif global à long terme au titre de la Convention et des progrès d'ensemble accomplis en vue de sa réalisation

(Point 13 de l'ordre du jour)

120. À la reprise de la 1^{re} séance, le Président a invité la COP à poursuivre les discussions sur cette question.

121. Sur proposition du Président, la COP a créé un groupe de contact sur la question, coprésidé par Leon Charles (Grenade) et Jolene Cook (Royaume-Uni).

122. À sa 11^e séance, sur proposition du Président, la COP a adopté la décision [18/CP.29](#), intitulée « Examen périodique de l'objectif global à long terme au titre de la Convention et des progrès d'ensemble accomplis en vue de sa réalisation ».

XIV. Questions de genre et changements climatiques

(Point 14 de l'ordre du jour)

123. À la reprise de sa 1^{re} séance, la COP a noté que la question était inscrite à l'ordre du jour du SBI⁶³, y compris l'examen du rapport annuel sur la composition par sexe des organes constitués⁶⁴ et le rapport de synthèse sur la mise en œuvre des politiques, plans, stratégies et actions climatiques favorisant l'égalité des sexes⁶⁵.

124. À la reprise de la 5^e séance, le Président a demandé à Marc-André Lafrance (Canada) et Ruleta Thomas (Antigua-et-Barbuda) de faciliter les discussions sur ce sujet. Des consultations ont également été menées par la présidence.

125. À la reprise de la 11^e séance, le Président a rappelé que le SBI avait transmis la question à la COP pour un examen plus approfondi⁶⁶.

126. Sur proposition du Président, la COP a adopté la décision [7/CP.29](#), intitulée « Questions de genre et changements climatiques ».

XV. Examen des propositions d'amendements à la Convention présentées par les Parties au titre de son article 15

(Point 15 de l'ordre du jour)

A. Proposition de la Fédération de Russie visant à modifier l'alinéa f) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention

(Point 15 a) de l'ordre du jour, *question laissée en suspens*)

B. Proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Mexique visant à modifier les articles 7 et 18 de la Convention

(Point 15 b) de l'ordre du jour, *question laissée en suspens*)

⁶³ Point 17 de l'ordre du jour de la soixante et unième session du SBI (« Questions de genre et changements climatiques »).

⁶⁴ [FCCC/CP/2024/4](#).

⁶⁵ [FCCC/CP/2024/5](#).

⁶⁶ Voir document [FCCC/SBI/2024/25](#), par. a113.

XVI. Deuxième examen des alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats

(Point 16 de l'ordre du jour, *question laissée en suspens*)

XVII. Questions administratives, financières et institutionnelles

(Point 17 de l'ordre du jour)

A. Questions budgétaires, financières et institutionnelles

(Point 17 a) de l'ordre du jour)

127. À la reprise de sa 1^{re} séance, la COP a noté que ces questions étaient inscrites à l'ordre du jour du SBI⁶⁷, y compris une note du secrétariat sur les modifications importantes apportées aux documents administratifs du secrétariat⁶⁸.

128. À sa 5^e séance, sur recommandation du SBI⁶⁹, la COP a adopté les décisions suivantes :

a) La décision [20/CP.29](#), intitulée « Questions administratives, financières et institutionnelles » ;

b) La décision [21/CP.29](#), intitulée « Questions administratives, financières et institutionnelles ».

B. Prise de décisions dans le cadre du processus découlant de la Convention

(Point 17 b) de l'ordre du jour)

129. À la reprise de la 1^{re} séance, le Président a proposé qu'un membre de haut rang de la présidence mène en son nom des consultations informelles sur cette question. Les consultations ont été menées par Elchin Allahverdiyev.

130. À la reprise de sa 11^e séance, sur proposition du Président, la COP a décidé de poursuivre l'examen de la question à sa trentième session.

XVIII. Réunion de haut niveau

(Point 18 de l'ordre du jour)

131. Le Sommet des dirigeants mondiaux sur l'action climatique, tenu parallèlement à la première partie de la réunion de haut niveau et qui a réuni des chefs d'État et de gouvernement, dont le Président de l'Azerbaïdjan, s'est déroulé les 12 et 13 novembre⁷⁰.

132. À la 2^e séance commune de la COP 29 à sa vingt-neuvième session, de la CMP à sa dix-neuvième session et de la CMA à sa sixième session, le 12 novembre, le Président a ouvert la première partie de la réunion de haut niveau, laquelle s'est poursuivie à la troisième séance commune des trois organes, le 13 novembre⁷¹.

⁶⁷ Point 20 de l'ordre du jour de la soixante et unième session du SBI (« Questions administratives, financières et institutionnelles »).

⁶⁸ [FCCC/CP/2024/INF.1](#).

⁶⁹ Voir documents [FCCC/SBI/2024/13/Add.1](#) et [FCCC/SBI/2024/25](#), par. 128.

⁷⁰ Voir https://unfccc-events.azureedge.net/COP29_104176/agenda.

⁷¹ Voir https://unfccc-events.azureedge.net/COP29_104168/agenda et https://unfccc-events.azureedge.net/COP29_104186/agenda.

133. La seconde partie de la réunion de haut niveau s'est tenue les 19 et 20 novembre⁷².

A. Déclarations des Parties

(Point 18 a) de l'ordre du jour)

134. Pendant la réunion de haut niveau, 168 déclarations ont été faites par 169 représentant(es) : 64 par des chefs d'État et de gouvernement, 11 par un vice-président, deux par un vice-premier ministre et 91 par des ministres ou des représentants de Parties. Sur les 168 déclarations, 4 ont été prononcées au nom de groupes de Parties.

135. Trois Parties (Brunéi Darussalam, Paraguay et Philippines) ont demandé que leurs déclarations soient publiées sur le site Web de la Convention en lieu et place d'une lecture en séance.

B. Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs

(Point 18 b) de l'ordre du jour)

136. Le 20 novembre, à la 10^e séance commune de la COP à sa vingt-neuvième session, de la CMP à sa dix-neuvième session et de la CMA à sa sixième session, 31 déclarations ont été faites par des représentants d'organisations intergouvernementales et d'ONG⁷³.

XIX. Questions diverses

(Point 19 de l'ordre du jour)

137. À la reprise de sa 11^e séance, la COP a indiqué qu'aucune question n'avait été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

XX. Clôture de la session

(Point 20 de l'ordre du jour)

138. À la reprise de sa 11^e séance, la COP a examiné le projet de rapport sur les travaux de sa session⁷⁴ et, sur proposition du Président, a autorisé la Rapporteuse à compléter ledit rapport, selon les indications données par le Président et avec le concours du secrétariat.

139. La Secrétaire exécutive adjointe de la Convention a informé la COP que les décisions adoptées au cours de la session avaient, sur le plan des ressources financières et humaines, des incidences qui allaient au-delà des crédits prévus dans le budget de l'exercice biennal 2024-2025, notant que les estimations de financement étaient préliminaires et fondées sur les informations disponibles à ce moment-là :

a) Au titre du point 10 de l'ordre du jour (« Questions relatives au renforcement des capacités »), un montant de 33 000 euros sera nécessaire en 2025. Ce montant estimé sera couvert par les ressources existantes ;

b) Au titre du point 3 a) de l'ordre du jour (« Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique »), la COP a adopté la décision 14/CP.29, intitulée « Plateforme des communautés locales et des peuples autochtones ». Un montant de 1,55 million d'euros sera nécessaire pour l'application de cette décision en 2025 ;

c) Au titre du point 12 de l'ordre du jour (« Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre »), un montant de 29 000 euros sera nécessaire en 2025. Le montant estimé sera couvert par les ressources existantes. La même estimation a été

⁷² Voir https://unfccc-events.azureedge.net/COP29_104788/agenda, https://unfccc-events.azureedge.net/COP29_104789/agenda et https://unfccc-events.azureedge.net/COP29_104794/agenda.

⁷³ Voir https://unfccc-events.azureedge.net/COP29_104796/agenda.

⁷⁴ FCCC/CP/2024/L.1.

présentée au titre du point 14 de l'ordre du jour de la sixième session de la CMA et du point 8 de l'ordre du jour de la dix-neuvième session de la CMP, dont le libellé est identique ;

d) Au titre du point 17 a) de l'ordre du jour (« Questions budgétaires, financières et institutionnelles »), un montant de 342 000 euros sera nécessaire en 2025.

140. La Secrétaire exécutive adjointe a indiqué que le secrétariat comptait sur les Parties pour financer les activités en temps voulu et de façon prévisible, afin que ces activités puissent avoir lieu, le secrétariat n'étant pas en mesure de les mener à bien sans ces contributions.

141. À sa 11^e séance, sur proposition du Brésil, la COP a adopté la résolution [1/CP.29](#), intitulée « Expression de gratitude au Gouvernement de la République d'Azerbaïdjan et à la population de la ville de Bakou ».

142. À la 12^e séance commune de la COP à sa vingt-neuvième session, de la CMP à sa dix-neuvième session et de la CMA à sa sixième session, le 24 novembre, des déclarations ont été faites par le Président⁷⁵ et le Secrétaire exécutif de la Conférence⁷⁶. Des déclarations ont été faites également par les représentants de 21 Parties, dont 11 au nom des groupes de Parties suivants : Groupe des États d'Afrique ; Alliance des petits États insulaires ; Groupe des États arabes ; Brésil, Afrique du Sud, Inde et Chine ; Groupe pour l'intégrité de l'environnement ; Union européenne et ses États membres ; Groupe des 77 et Chine ; Groupe SUR ; Association indépendante pour l'Amérique latine et les Caraïbes ; pays les moins avancés et Groupe composite⁷⁷.

143. Des déclarations ont également été faites par des représentants du monde des affaires et de l'industrie, d'organisations non gouvernementales représentant les enfants et les jeunes et d'organisations de peuples autochtones⁷⁸.

144. Le Président a remercié les Parties pour le travail considérable accompli pendant la session.

145. Le Président a ensuite prononcé la clôture de la vingt-neuvième session de la COP.

⁷⁵ L'enregistrement de la déclaration est disponible à l'adresse suivante : https://unfccc-events.azureedge.net/COP29_106149/agenda (à 3:12:30).

⁷⁶ Voir *supra*, note de bas de page 75 (3:06:14).

⁷⁷ Voir *supra*, note de bas de page 75 (3:23:15).

⁷⁸ Voir *supra*, note de bas de page 75 (4:42:50).

Annexe

Membres des Bureaux

Tableau 1
Comité de l'adaptation

<i>Statut</i>	<i>Nom (Partie)</i>	<i>Groupe régional</i>
Membre	Tamer Mostafa (Égypte)	Afrique
Membre	Issa Musa Nyashilu (République-Unie de Tanzanie)	Afrique
Membre	Abdulaziz Albutti (Arabie saoudite)	Asie-Pacifique
Membre	Fathimath Nashwa (Maldives)	Asie-Pacifique

Tableau 2
Conseil consultatif du Centre-Réseau des technologies climatiques

<i>Statut</i>	<i>Nom (Partie)</i>	<i>Groupement de Parties (groupe régional)</i>
Représentante du Gouvernement	Halima Bawa-Bwari (Nigéria)	Parties non visées à l'annexe I (Afrique)
Représentante du Gouvernement	Aseel Alharthi (Arabie saoudite)	Parties non visées à l'annexe I (Asie-Pacifique)
Représentant du Gouvernement	Ambrosio Yobanolo (Chili)	Parties non visées à l'annexe I (Amérique latine et Caraïbes)
Représentante du Gouvernement	Hortense Kagambega Traore (Burkina Faso)	Parties non visées à l'annexe I (pays les moins avancés)

Tableau 3
Comité de Paris sur le renforcement des capacités

<i>Statut</i>	<i>Nom (Partie)</i>	<i>Groupe régional ou groupement de Parties</i>
Membre	Michael Ochieng Okumu (Kenya)	Afrique
Membre	Khalida Bashir (Pakistan)	Asie-Pacifique
Membre	Kayah Ward (Antigua-et-Barbuda)	Amérique latine et Caraïbes
Membre	Kerricia Hobson (Grenade)	Petits États insulaires en développement

Tableau 4
Comité exécutif de la technologie

<i>Statut</i>	<i>Nom (Partie)</i>	<i>Groupement de Parties (groupe régional)</i>
Membre	Benjamin S. Karmorh (Libéria)	Parties non visées à l'annexe I (Afrique)
Membre	Hu Jingnan (Chine)	Parties non visées à l'annexe I (Asie-Pacifique)

<i>Statut</i>	<i>Nom (Partie)</i>	<i>Groupement de Parties (groupe régional)</i>
Membre	Edalmi Pinelo (Belize)	Parties non visées à l'annexe I (Amérique latine et Caraïbes)
Membre	Omar Alcock (Jamaïque)	Parties non visées à l'annexe I (Amérique latine et Caraïbes)
Membre	Pedro Ferraz Da Silva (Brésil)	Parties non visées à l'annexe I (Amérique latine et Caraïbes)
Membre	Fred Onduri (Ouganda)	Parties non visées à l'annexe I (pays les moins avancés)
